



## CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés

22 novembre 2018

### **Les CAPN sont menacées : mobilisons-nous pour les défendre !**

A quelques jours des élections professionnelles 2018, il nous semble essentiel de réaffirmer le principe de maintien et de bon fonctionnement des commissions administratives paritaires nationales.

Le projet d'action publique 2022 remet en question le rôle et le bien-fondé de ces instances.

Nous, représentants des personnels à la CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés, réunie le 22 novembre 2018, affirmons au contraire que les CAPN sont indispensables pour garantir transparence et équité dans le traitement et la défense des intérêts des agents.

Leur disparition ou la restriction de leur champ de compétence constituerait une régression inacceptable alors qu'elles représentent aujourd'hui le dernier rempart aux attaques portées ces dernières années aux principes fondamentaux de gestion nationale et interministérielle de la filière bibliothèque.

Nous n'accepterons pas que les CAPN soient supprimées ou réduites à des instances de recours.

Bien au contraire, nous demandons à ce que des moyens supplémentaires leur soient donnés, comme nous l'avons déjà exprimé dans de nombreuses motions portant notamment sur le problème du plafond d'emplois au ministère de la Culture ou sur les freins induits par l'autonomie des établissements en matière de mobilité et d'avancement des agents.